Compte Rendu succinct[1] du Conseil Municipal du 18 novembre 2026 : La majorité contrainte de revoir sa copie, l'opposition toujours tenue à l'écart

Nous avons siégé ce mercredi 18 novembre 2026 avec un Conseil Municipal à l'ordre du jour particulièrement dense. Celui-ci a été marqué par l'installation de notre nouveau colistier Hugo Pupin, une nouvelle modification du règlement intérieur à la suite de notre signalement au Préfet, la désignation des habitants engagés, une énième rallonge sur le chantier de Cheux et une série de décisions budgétaires de fin d'année. Voici le détail des principaux points abordés.

Installation d'un nouveau conseiller municipal : bienvenue à Hugo Pupin !

À la suite de la démission de Pascal Vallerand, que nous remercions pour son engagement, Hugo Pupin, 9e sur notre liste « Thue et Mue – Avançons autrement », a été installé au sein du conseil municipal. Il a remercié l'assemblée pour son accueil et assuré de sa volonté de participer au travail collectif dans le sens de l'intérêt commun.

1. **Adoption du procès-verbal du 23 septembre 2026 : nos interventions enfin consignées**
   - Contexte : validation du procès-verbal de la séance précédente.
   - Nos interventions : notre collègue François Boréaniz a demandé une rectification en page 4 (relatif au règlement intérieur) afin qu'il soit bien mentionné que certains points de nos amendements avaient bel et bien été débattus en commission, contrairement à ce que laissait entendre la formulation initiale du procès-verbal. Une erreur de date, soulevée par Flavie Herpin, a également été corrigée : l'avenant à la convention ORT prolonge celle-ci jusqu'au 31 décembre 2028, et non 2026.
   - Vote : Adopté à la majorité. Caroline Roussel et Céline Salliot se sont abstenues.

2. **Compte rendu des décisions du Maire**
   - Contexte : Sept décisions prises en septembre, dont la fixation des tarifs de la salle Frédérick Jeanne, plusieurs réparations d'équipements et l'achat de 35 ventilateurs pour les écoles pour un coût de 2 304,17 € HT.
   - Vote : Simple prise d'acte, sans observation.

3. **Modification du règlement intérieur : la Préfecture confirme nos alertes et oblige la majorité à revoir sa copie**
   - Contexte : deux mois seulement après son adoption le 23 septembre, la majorité a dû proposer une nouvelle modification du règlement intérieur afin de remplacer la notion de « commissions ouvertes » par celle de **« comités consultatifs »** (conformément à l'article L.2143-2 du CGCT) et d'encadrer le statut des « habitants engagés » (signature d'une

[1] *Ce document est un compte rendu non officiel rédigé par les élus du groupe d'opposition. Il a pour but d'informer les citoyens sur les débats et les positions défendues par vos élus minoritaires, en complément des procès-verbaux administratifs.*

charte et possibilité pour le Maire de soumettre au conseil municipal la fin de leur participation).

- Nos interventions : Nous avons salué l'avancée tout en faisant reconnaître à la majorité que ce rétropédalage fait suite au courrier du Préfet à la commune, lui-même déclenché par le signalement de notre groupe. Hugo Pupin a obtenu confirmation que le plafond de colistiers élus (deux pour la majorité, un pour l'opposition) s'applique à chaque comité.
- Réponse de la majorité : La majorité a minimisé une simple « finesse de sémantique », sans incidence sur le fonctionnement des comités, en soulignant que la Préfecture avait déjà examiné la première version du texte.

Le comble : la désignation et la révocation des habitants par le Conseil municipal figuraient dans l'amendement que nous avions présenté le 23 septembre, et que la majorité avait alors rejeté en bloc. Ce qui était « sans plus-value juridique » il y a deux mois devient aujourd'hui indispensable. Il aura fallu l'intervention du Préfet pour que la majorité entende raison.

- Vote : Adopté à la majorité. Caroline Roussel, Céline Salliot, Flavie Herpin, Hugo Pupin et Franck de Saint-Roman se sont abstenus.

4. Habitants engagés : une sélection aux critères flous

- Contexte : Validation de la liste des 36 habitants engagés, occupant 41 places dans six comités consultatifs : Affaires sociales, Environnement, Culture, Événementiel, Développement économique, Voirie-espaces verts-bâtiments-patrimoine.
- Nos questions : Céline Salliot a demandé que la commune de résidence des habitants soit précisée. Flavie Herpin a interrogé la majorité sur les critères de sélection, la répartition géographique par commune déléguée, l'organisation d'entretiens individuels et le sort réservé aux candidats non retenus. Il s'avère que certains candidats « moins connus » de la majorité ont été reçus en entretien, et qu'une personne n'a pas été retenue sans en avoir été informée à ce jour. Nous avons également demandé si les comités disposant encore de places libres (événementiel, développement économique, vie associative) restaient ouverts aux candidatures tardives.
- Réponse de la majorité : Le Maire a dit avoir privilégié le premier choix des candidats, satisfait 100 % des demandes des colistiers des deux listes, puis arbitré selon un critère territorial. Seuls les candidats *« que l'on connaissait moins »* ont été reçus en entretien, y compris d'anciens habitants engagés du précédent mandat, ce qui en dit long. La seule personne non retenue n'en avait, semble-t-il, pas été informée. Aucune nouvelle intégration n'est prévue : un groupe plus large serait *« plus lourd à piloter »*.
- Vote : Adopté à la majorité (abstention : Caroline Roussel).

5. Conseils communaux : huit mois de mandat, aucune réunion

- Contexte : Conséquence logique de la démission de Pascal Vallerand et de l'installation d'Hugo Pupin, la répartition des sièges dans les conseils communaux a été ajustée (Cheux passe de 7 à 6 élus ; Sainte-Croix-Grand-Tonne passe de 2 à 3 élus). Hugo Pupin intègre le conseil communal de Sainte-Croix-Grand-Tonne ainsi que la commission Finances/Administration générale / Ressources humaines et le comité consultatif Développement économique.

- Nos interventions : Franck de Saint-Roman a relevé qu'après huit mois de mandat, aucun conseil communal ne s'est encore réuni, ce qui interroge sur leur utilité réelle.
- Réponse de la majorité : Aucun conseil communal ne pouvait se tenir avant l'adoption du règlement intérieur, le 23 septembre.
- Vote : Délibérations adoptées à l'unanimité.

6. Tableau des emplois : un poste stratégique déclassé

- Contexte : Suite à la demande de disponibilité de l'actuelle Responsable des Ressources Humaines (catégorie A) au 1er février 2027, la commune a recruté un agent de catégorie B à compter du 1er janvier 2027. Avis favorable unanime du comité social territorial.
- Nos questions : Flavie Herpin a interrogé la majorité sur cet écart de grade pour un poste qui gère une soixantaine d'agents et environ 2,5 M€ de masse salariale, sur les fonctions exactes du nouvel agent et sur ses perspectives d'évolution.
- Réponse de la majorité : L'agent exercera les mêmes fonctions de responsable et pourra évoluer par concours interne ou promotion ; le mois de décalage permet un tuilage. La RRH sortante avait elle-même été recrutée en catégorie B.
- Vote : Adopté à l'unanimité.

7. Recensement 2027 : vacations des agents recenseurs

- Contexte : Le recensement aura lieu du 21 janvier au 20 février 2027 et mobilisera jusqu'à 13 agents vacataires : 1,25 € par feuille de logement, 2 € par habitant recensé, 43,10 € brut par demi-journée de formation, 50 € brut pour la tournée de reconnaissance, plus les frais kilométriques. Le montant de la dotation de l'État n'est pas encore connu.
- Nos questions : Nous avons demandé si les 13 agents avaient déjà été trouvés.
- Réponse de la majorité : il manquerait 1 personne pour le moment.
- Vote : Adopté à l'unanimité.

8. Chantier de Cheux : une rallonge de plus et la responsabilité de l'architecte en question

- Contexte : Nouvel avenant de **18 036,40 € HT** (+6,13 %) sur le lot électricité de l'Espace culturel : transformation de l'office de réchauffe en véritable cuisine, prises et câblages supplémentaires, passage au tarif jaune et surtout reprise du tableau électrique (10 872 €). La majorité espère y tenir les vœux de janvier…
- Nos interventions : Tout en annonçant un vote favorable, car il est impératif d'achever enfin ce chantier comme celui de la mairie, notre groupe a demandé qu'il soit inscrit au procès-verbal que la commune a affaire à un architecte qui n'est pas à la hauteur, au vu des errements constatés tant sur la durée du chantier que sur les surcoûts supportés par la collectivité. Nous avons demandé qu'à la livraison, l'architecte vienne s'expliquer et répondre aux questions, dans un cadre ouvert au public. Il ne s'agit pas d'un *« tribunal »* : un professionnel retenu sur appel d'offres et rémunéré sur fonds publics doit rendre des comptes aux représentants des habitants. Nous avons rappelé qu'il ne s'était pas

présenté à la visite de chantier organisée pour les élus en juillet, alors qu'il y avait été invité, et souligné qu'expliquer les choses aux habitants permettrait aussi de ne pas faire porter toute la responsabilité aux élus qui suivent le dossier au quotidien.

- Réponse de la majorité : Le Maire a reconnu que, sur ce lot précis, l'évolution du projet relevait de son propre choix de transformer le point de réchauffe en cuisine permettant de recevoir 300 personnes. La majorité a indiqué multiplier les réunions avec l'architecte et les entreprises ainsi que les traces écrites, en prévision d'un éventuel recours, et s'est dite ouverte à inviter l'architecte en commission, voire à constituer un groupe de travail, tout en restant réservée sur une confrontation directe avec les habitants. La priorité reste l'achèvement et la livraison des deux bâtiments. L'investissement de Daniel dans le suivi du dossier a été salué.
- Vote : Adopté à la majorité (abstention : Caroline Roussel et Flavie Herpin).

9. Vente aux enchères : une première sans boussole

- Contexte : Plutôt que d'envoyer en déchetterie le mobilier et le matériel obsolètes qui encombrent les zones de stockage, la commune propose de les vendre aux enchères publiques. L'organisation sera confiée à l'étude Bailleul et Nentas, commissaires-priseurs à Bayeux, rémunérée par des honoraires de 16 % HT déduits du produit de la vente, les frais de publicité restant à la charge de la commune.
- Nos questions : Céline Salliot a demandé si un inventaire et une estimation des biens avaient été réalisés et si des prix de réserve étaient prévus. Caroline Roussel a également demandé une estimation des frais de publicité, et pourquoi ne pas recourir à une plateforme en ligne dédiée aux collectivités, comme *Agorastore*.
- Réponse de la majorité : Ni estimation, ni prix de réserve, ni chiffrage des frais de publicité à ce stade. La majorité veut d'abord « tester » une vente accompagnée par un professionnel.
- Vote : Adopté à l'unanimité.

10. Coup de pouce à la nouveauté : Twirling Club et Barbotine

- Contexte : Subvention de démarrage de 500 € à chacune de deux nouvelles associations: le Twirling Club de Bretteville-l'Orgueilleuse, qui propose des cours de twirling bâton au gymnase Victor Lorier, et Barbotine, dédiée à la céramique et aux arts de la terre.
- Vote : Adopté à l'unanimité.

11. Dérogations au repos dominical 2027

- Contexte : Ouverture des commerces de détail et alimentaires autorisée les dimanches 10 janvier et 27 juin 2027 (soldes), ainsi que les 19 et 26 décembre 2027. Les concessionnaires automobiles n'ont formulé aucune demande.
- Vote : Adopté à l'unanimité.

Thue et Mue
avançons autrement

12. Quinzaine commerciale : participation du Crédit Agricole

- Contexte : Don de 150 € du Crédit Agricole pour financer le lot communal (une expérience en montgolfière) de la quinzaine commerciale du 2 au 15 décembre 2026.
- Vote : Adopté à l'unanimité.

13. Le Cœur de Bourg change de nom et de budget

- Contexte : À la demande du contrôle de légalité et du service de gestion comptable, le budget annexe du Cœur de Bourg est renommé « Domaine boisé de la Garde » et recentré sur 53 870 m^2 (parcelles AK 173, 174 et 175). Il est désormais traité comme un budget de lotissement, assujetti à la TVA.
- Vote : Adopté à l'unanimité.

14. Autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP)

- Contexte : Création d'une AP de 2 320 000 € pour l'Espace culturel et la Maison des services publics de Cheux (1 910 000 € en 2026, 410 000 € en 2027). L'AP Cœur de Bourg est ramenée de 6 277 750 € à 5 795 250 €, les 482 500 € correspondants étant transférés au budget annexe.
- Nos questions : Nous avons demandé si l'emprunt de 500 000 € contracté auprès du Crédit Agricole en 2025 avait été souscrit, en plus des 2 millions d'euros contractés auprès de la Caisse des dépôts.
- Réponse de la majorité : La majorité a indiqué que les 500 000 € contractés auprès du Crédit Agricole n'avaient finalement pas été utilisés, que l'offre était donc caduque et que cela n'avait engendré aucun frais pour la commune.
- Vote : Adopté à la majorité.

15. Décisions modificatives et gestion budgétaire

- DM n° 2 du budget principal : 1 536 519,34 € en investissement, dont le transfert de 482 500 € au budget annexe et une perte de 162 123,65 € de FCTVA attendu. En fonctionnement, 28 759,60 € sont inscrits en charges exceptionnelles « afin de permettre l'équilibre », la note de synthèse affichant d'ailleurs un total erroné (57 759,60 € annoncés pour 52 759,60 € réels). Adopté à l'unanimité.
- DM n° 1 du budget annexe « Domaine boisé de la Garde » : Dotation initiale : 483 000 € en fonctionnement et 482 500 € en investissement. Adopté à l'unanimité.
- DM n° 1 du budget annexe Commerces : 1 000 € pour la porte automatique de la boulangerie de Cheux. À notre question sur la répartition des charges entre propriétaire et locataire, la majorité a reconnu un flou dans les baux commerciaux, dont certaines obligations de contrôle ne sont pas respectées ; une remise à plat est en cours. Elle a précisé que cette porte automatique avait été ajoutée pendant la période du Covid, à la demande des boulangers de l'époque pour éviter le contact avec la poignée, qu'elle rencontrerait les nouveaux boulangers à ce sujet, et qu'une révision de l'ensemble des

baux commerciaux était engagée afin de régler « plusieurs soucis », estimant que cela « faisait partie des obligations de la mairie ». Adopté à l'unanimité.

16. Travaux en régie et crédits anticipés 2027

- Contexte : Valorisation des travaux réalisés par les agents en 2026 à hauteur de 23 658,45 € (9 348,03 € de personnel, 14 310,42 € de fournitures), et autorisation d'engager jusqu'à 1 097 703,57 € de dépenses d'investissement avant le vote du budget 2027.
- Vote : Adoptés à l'unanimité.

17. Le Mesnil-Patry : don de l'association ADER

- Contexte : Après la dissolution de l'Association de Défense pour l'Environnement et la Ruralité, la commune accepte un don de 2 000 €, les 2 000 € restants revenant au comité des fêtes du Mesnil-Patry.
- Nos interventions : Franck de Saint-Roman a fait remarquer que ce type de don était traditionnellement versé au CCAS et demandé à quoi la somme serait destinée.
- Réponse de la majorité : La majorité a rappelé que le don revenait à la commune conformément à la décision de l'assemblée générale.
- Vote : Adopté à l'unanimité.

18. Lotissement de la Plaine : le cadre est posé, le calendrier attendra

- Contexte : Mise en vente des 4 derniers lots du lotissement de la Plaine au Mesnil-Patry (de 314 à 470 m^2, de 50 000 € à 75 000 €), réservés aux ménages non propriétaires, avec obligation de résidence principale et attribution par ordre d'arrivée des dossiers complets.
- Nos questions : Compte tenu de l'intérêt que susciteront ces prix, Lucie Rouillay a demandé le calendrier de mise en vente et les modalités d'information des habitants.
- Réponse de la majorité : Rien n'est encore fixé : calendrier et cahier des charges sont renvoyés à un prochain conseil.
- Vote : Adopté à l'unanimité ; un conseiller de la majorité (Dominique Zannier) n'a pas pris part au vote en raison de son activité professionnelle dans l'immobilier.

19. Questions de notre groupe :

Cœur de Bourg : l'opposition écartée du pilotage

Flavie Herpin a relevé qu'un comité exécutif consacré au projet de Cœur de Bourg s'était tenu le 9 septembre 2026 sans qu'aucun élu de l'opposition n'y soit convié. La majorité a répondu que le projet *« suit son cours »* et que les instances sont informées au fur et à mesure des projets de

décision (comme lors de la cession de parcelle par l'EPFN), sans apporter d'explication claire sur l'organisation d'un comité spécifique sans l'opposition.

Une salle pour rencontrer les habitants :

Céline Salliot a demandé à pouvoir utiliser le local mis à disposition de notre groupe pour y recevoir les habitants souhaitant nous rencontrer. La majorité a indiqué qu'une proposition définissant les modalités avait été transmise la semaine précédente et que le sujet serait traité dans ce cadre, dans l'attente de l'arrêté.

Vols / effractions dans les véhicules et éclairage public :

Face aux signalements de visites nocturnes, et parfois diurnes, dans des voitures et camions de professionnels, Lucie Rouillay a proposé une réflexion collective et une communication municipale (par exemple sur Facebook) sur les bons gestes afin de rassurer les habitants. La majorité a indiqué échanger régulièrement avec la gendarmerie. Elle a précisé avoir reçu la semaine précédente un diagnostic demandé six mois plus tôt et qu'une demande de subvention serait déposée au titre du FIPD (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance) en vue d'un déploiement progressif de **la vidéoprotection sur l'ensemble de la commune.** L'éclairage public sera par ailleurs prolongé jusqu'à **23 h** dans toutes les communes déléguées et jusqu'à **minuit** à **Bretteville-l'Orgueilleuse et à Cheux**, avec une extinction à **3 h** les nuits du vendredi au samedi et du samedi au dimanche dans ces deux communes. Une réunion d'information avec la gendarmerie sur les bons réflexes a également été évoquée pour le début d'année.

Notre mot de la fin : Avoir raison trop tôt ne doit plus être une fatalité

Ce Conseil Municipal du 18 novembre en apporte une nouvelle preuve : **notre vigilance porte ses fruits**. Le règlement intérieur, adopté à marche forcée en septembre malgré nos alertes, a dû être corrigé deux mois plus tard sous la pression du Préfet que notre groupe avait saisi. La majorité finit par adopter ce qu'elle rejetait hier lorsque cela venait de l'opposition. Combien de temps et d'énergie perdus, quand il aurait suffi d'écouter ?

Le même schéma se répète sur le chantier de Cheux : avenant après avenant, retard après retard, la facture s'alourdit pour les contribuables, et la majorité écarte l'idée que l'architecte vienne s'en expliquer devant les habitants. Sur le Cœur de Bourg, projet structurant pour l'avenir de Bretteville-l'Orgueilleuse, l'opposition reste exclue des instances de pilotage et n'est sollicitée qu'au moment de voter.

Nous saluons les décisions qui vont dans le bon sens, comme l'encadrement anti-spéculatif de la vente des terrains du Mesnil-Patry ou l'extension, attendue de longue date, des horaires de l'éclairage public. Mais nous représentons une part importante des électeurs de Thue et Mue, et nous n'accepterons pas d'être cantonnés au rôle de spectateurs.

Aux côtés de notre nouveau collègue Hugo Pupin, nous continuerons d'exercer un mandat exigeant : vigilant sur les deniers publics, intransigeant sur le respect du droit, et toujours à l'écoute des préoccupations quotidiennes des habitants.